

**REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTERE DU PETROLE , DES MINES ET DE L'ENERGIE
HAUT COMITE NATIONAL
COORDINATION DU SECRETARIAT TECHNIQUE
PERMANENT**



**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITES
2014
ITIE -TCHAD**



TABLE DES MATIERES

Introduction :

.....
..... P.3

- I- EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE P .4
- II- EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL.....P.6
- III- EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NORME.....
.....P.8
- IV- APERCU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION, LE CAS ECHEANT.....P.10
- V- POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS ITIE....P.14
- VI- COÛT TOTAUX DE MISE EN ŒUVRE
.....P.15
- VII- COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES.....
P.17
- VIII- CE RAPPORT D'ACTIVITE A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ?.....
.....P.18

Conclusion :

.....
.....P.19

Introduction

L'Exigence 7.2 de la Norme ITIE 2013, indique que le Groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles. Il est tenu à cet effet, de rédiger et de publier au plus tard le 1^{er} juillet de l'année en cours(2015), un rapport annuel des activités pour l'exercice qui vient de s'écouler(2014).

Le rapport annuel d'activités doit inclure un résumé des activités ITIE entreprises durant l'année écoulée, une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en – ou de maintien de la- conformité par rapport à chaque Exigence, ainsi que chaque mesure prise dans le but de dépasser les Exigences. Il doit également inclure un aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles, une évaluation de l'impact et des résultats des objectifs énoncés dans le plan de travail et un compte-rendu narratif.

Le présent rapport annuel des activités ITIE-TCHAD pour l'année 2014, est rédigé pour satisfaire à l'Exigence 7.2 de la Norme ITIE 2013. Il est structuré en huit points selon l'articulation de la Note Directive (RAPPORT ANNUELS D'ACTIVITES) du Secrétariat Internationale ITIE.

La première partie présente une synthèse générale de toutes les activités entreprises en 2014 et la seconde donne une évaluation globale des activités du plan d'action national mis en œuvre en 2014. La troisième partie analyse les différents liens entre les activités du plan d'action et la

Norme ITIE et la quatrième partie présente les réponses du Groupe Multipartite par rapport aux recommandations du conciliateur et du validateur. La cinquième partie présente un diagnostic du processus ITIE au Tchad et la sixième partie donne les informations financières de la mise en œuvre de l'initiative nationale. La septième partie rend compte des activités significatives intervenues au cours de l'année, enfin la huitième partie rend compte du processus de validation du document.

Ce rapport d'activité est préparé par l'équipe technique des Experts du Secrétariat Technique Permanent en collaboration avec les membres du bureau du Haut Comité National ITIE-Tchad.

I- EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

L'année 2014 a débuté par la poursuite des activités de mise en œuvre de mesures transitoires et des recommandations demandées par le Secrétariat international, après examen du premier dossier de validation du Tchad, en Aout 2013.

Le 30 Août 2013, le Conseil d'Administration de l'ITIE a décidé de renouveler la candidature du Tchad à l'ITIE jusqu'au 23 Août 2014. Il est souligné que malgré les efforts indéniables fournis par le Tchad, les exigences **5, 8, 9, 11, 12, 13,14** et **15** ne sont pas remplies (**voir détail des exigences en annexe 1**).

Le Conseil d'Administration a convenu que ces exigences non satisfaites soient remplies pendant la période transitoire (du 30 Août 2013 au 23 Août 2014) avant le passage à la Norme ITIE.

Conformément aux mesures transitoires, le Secrétariat International doit procéder à un examen du dossier du Tchad au plus tard à la fin de cette échéance pour voir si des mesures correctives ont été apportées aux exigences non satisfaites.

Pour permettre donc de mieux préparer cette échéance, l'année 2014 a été marquée par l'évaluation de ce qui a été fait après la décision du Conseil, mais surtout de chercher les stratégies à mettre en place pour l'atteinte des exigences non encore satisfaites

Outre la réponse à apporter aux huit exigences non satisfaites, le Haut Comité National s'est employé à réaliser un nombre important des 68

activités prévues (voir 2^e partie du rapport) dans le plan d'action national 2013-2015 et est parvenu à satisfaire à toutes les recommandations du Secrétariat International et du validateur.

En Aout 2014, le Haut comité national avec l'assistance d'un consultant international financé par la banque mondiale, a produit un rapport d'activité sur la mise en œuvre des mesures correctives et transitoires pour le passage à la Norme 2013.

Ce rapport et également la relève de tous ces défis, ont renforcé le dossier du Tchad, lequel a été examiné au cours du Conseil d'administration du 15 au 16 Octobre 2014 à Myanmar au Brunei. A l'issue de ce conseil le Tchad a été déclaré pays conforme à l'ITIE le 15 Octobre.

Depuis lors, le Groupe Multipartite s'est attelé à créer les conditions de mise en œuvre effective des actions pour respecter les exigences requises par la Norme en vue de pérenniser son statut de « Pays Conforme. »

Des progrès significatifs sont réalisés entre le premier et quatrième trimestre 2014. Il s'agit entre autres de :

- La Mobilisation effective des ressources financières de l'Etat ;
- La production des rapports de conciliation 2012 ainsi que sa dissémination dans les différentes régions du pays ;
- La production du rapport de cadrage ;
- La multiplication des actions de communication et de sensibilisation ;
- L'amélioration du système de suivi des paiements du secteur extractif au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- Le renforcement des capacités des membres du GMP et l'affermissement de leurs relations.

Outre la conformité du Tchad à L'ITIE, nous signalons de passage comme événement marquant l'année 2014, la visite au Tchad de la Présidente du Conseil d'Administration du Secrétariat International Mme Clare SHORT, reçu par le Chef de l'Etat, Président de la République Idriss Deby Itno.

II- EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Synthèse Evaluation Plan D'actions National 2013-2015

Critères d'évaluation

A : Activité réalisée à 100%

B : Activité en cours de réalisation (25% ; 50% ; 75%)

C : Activité non réalisée

Axes	Description des objectifs	A	B	C	Total
------	---------------------------	---	---	---	-------

1	Amélioration de la structure de gouvernance d'ITIE-Tchad.	3		3	6
2	Renforcement du cadre légal de mise en œuvre et de la pérennisation d'ITIE Tchad	1	2		3
3	Renforcement des capacités opérationnelles des parties prenantes de ITIE-Tchad	8		3	11
4	Production et publication des rapports ITIE de qualité	7		3	10
5	Communication et vulgarisation des idéaux de ITIE	10		16	26
6	Appui aux structures de la mise en œuvre de l'ITIE	10		1	11
7	Consolidation et Pérennisation du processus ITIE	0		6	6
8	Mobilisation des ressources financières	0		2	2
	Total des activités	39	2	34	75

- Ainsi en terme de réalisation des activités qui étaient programmées, 39 activités sur 75 sont exécutées entièrement soit un taux brut d'exécution de 52%.
- Deux activités programmées sont en cours de réalisation sur 75, soit un taux de 3%.
- Enfin 34 activités programmées ne sont pas réalisées sur 75, soit un taux de 45%.
- *D'une manière générale, on peut dire que sur les 75 activités prévues dans le plan d'actions, 41 sont exécutées, soit un taux brut de réalisation de 55%.*

A noter que la plupart des activités non réalisées sont dues à des problèmes soit de financement ou de programmation.

III- EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NORME.....

.....

Tableau 1 : Progrès accomplis selon les exigences ITIE

N	Exigences	Progrès
1	Suivi rapproché du groupe multipartite	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Gouvernement accueille une visite de la Présidente de l'ITIE International à Ndjamena ¹ ✓ Publication d'un plan de travail triennal² ✓ Réalisation d'une étude sérieuse confiée au cabinet CAC 75 sur les contraintes de capacité et un plan de formation³ ✓ Promulgation d'un nouveau décret sur le renouvellement du HCN ()
2	Publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publication d'une étude de cadrage pour le rapport ITIE ⁴ ✓ Publication du rapport ITIE 2012⁵
3	L'ITIE exige que les rapports contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publication des législations minières et pétrolières sur le site de l'ITIE ✓ Contribution économique au PIB ✓ Contribution fiscale ✓ Donnée de production de pétrole brute divulguée

1 <http://eiti.org/fr/news/ouvrir-la-bo-te-noire-du-tchad>

2 Plan de travail ITIE Tchad 2013-2015, HCN, Décembre 2013 http://www.itie-tchad.org/publication/rapport/Itie_Tchad_Plan_National_Actions_ITI2013-2015.pdf
 Procès-verbal d'approbation du plan de travail 2013-2015 [http://www.itie-tchad.org/publication/compte/Comptes_Rendus_ITIE_2013_\(suite\).pdf](http://www.itie-tchad.org/publication/compte/Comptes_Rendus_ITIE_2013_(suite).pdf)

3 Analyse des contraintes de capacités et élaboration de plan de formation pour l'ITIE Tchad, CAC 75, juillet 2014, http://www.itie-tchad.org/publication/rapport/Rapport_reforcement_capacite.pdf

4 Etude de cadrage ITIE TCHAD 2012, Fair Links : http://www.itie-tchad.org/publication/rapport/Fair_Links_ITIE_Tchad_2012_Etude_de_cadrage.pdf

5 Rapport ITIE Tchad 2012, Fairs Links : http://www.itie-tchad.org/publication/rapport/FairLinks_ITIETchad_Rapport_2012.pdf

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Description du circuit de paiement des recettes pétrolières ✓ Divulgence des paiements des compagnies d'Etat ✓ Divulgence du contrat type de partage de production sur le site de l'ITIE Tchad ✓ Publication de la liste des permissionnaires
4	L'ITIE exige la publication de rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition des impôts et taxes dans le rapport ✓ Publication des revenus connexes de transport par oléoduc et de raffinage ✓ Etude de cadrage préalable au rapport de réconciliation ✓ Participation obligatoire pour toutes les compagnies pétrolières et minières selon un Décret Présidentiel N 854 du 14 août 2014 ()
5	L'ITIE exige un processus d'assurance crédible basé sur l'application des normes internationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Certification par le Trésor public des déclarations de l'Etat (cf. annexe 6 : Engagement du Ministre en charge des Finances de faire certifier par le TPG les canevas ITIE) ✓ Certification des canevas des compagnies (Exemple de canevas signé par le commissaire au compte)
6	L'ITIE exige des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conception de la synthèse du rapport ITIE 2012 () ✓ Diffusion des synthèses du rapport ITIE 2012 dans la presse écrite ()
7	L'ITIE exige que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le comité de suivi des recettes est opérationnel⁶ (extrait de rapports du comité sur les revenus pétroliers de 2013). Il a produit des rapports de recettes pétrolières de 2013 et 2014. ⁷

⁶<http://eiti.org/fr/news/ouvrir-la-bo-te-noire-du-tchad>

⁷ Rapport des recettes pétrolières du Tchad 2013, http://www.itie-tchad.org/publication/rapport/Detail_des_encaissements_2013_niveaux12.pdf

l'impact de la mise en
œuvre de
l'ITIE.

IV- APERCU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION, LE CAS ECHEANT

Le rapport ITIE Tchad 2012 a été publié en mai 2014. Dans ce rapport, le réconciliateur a émis 7 recommandations au HCN. Les réponses du groupe multipartite sont présentées ci-après :

- **Recommandations 1 : « Mettre en place un cadastre minier et pétrolier, les rendre public »**

Le Gouvernement et le Haut Comité National ont décidé de créer un groupe de réflexion pour mettre en phase avec l'ITIE les législations pétrolières et minières du Tchad. Les questions de cadastre seront également abordées. Toutefois, le HCN note que les procédures d'octrois de permis sont disponibles dans le code minier et le code pétrolier. Ces codes sont accessibles au public sur le site internet de l'ITIE Tchad. Les procédures d'octroi d'autorisation pour le pétrole sont expliquées dans la loi portant code pétrolier n°07-006 du 2 mai 2007 au niveau du « Titre 3 - Des autorisations ». Quant aux procédures d'octroi de permis miniers, elles sont détaillées dans le code minier, Loi N°011/PR/1995 du 20 juin 1995) au niveau du « Titre 2 - Autorisations et tirs miniers ».

Enfin, la liste des permissionnaires a été publiée dans le rapport ITIE 2012 (Page 58, Annexe 1 : répartition des permis dans le secteur hydrocarbures).⁸ Quant aux cartes des permis, elles seront publiées dans le prochain rapport ITIE. Le non mise à jour constaté par le réconciliateur relève d'un manquement technique et non d'un défaut de transparence car la liste des permissionnaires a été publiée.

- **Recommandations 2 : « Forte implication de la cellule de collecte et nomination d'un point focal »**

La cellule de collecte des recettes pétrolières est actuellement opérationnelle. Elle vient de publier deux rapports sur les recettes pétrolières 2013 et premier trimestre 2014 (cf. annexe 4). Le point focal a été désigné par arrêté ministériel ; il s'agit de Mr Maurice Bladé, Coordonnateur de la cellule de suivi des recettes du secteur extractif à la Trésorerie Paierie Générale. Il est membre du nouveau Haut Comité National.

La réalisation des études de cadrages et des rapports de réconciliations de l'ITIE seront largement facilitée par cette cellule. Le rapport des recettes

⁸ Rapport ITIE Tchad 2012, Fairs Links : http://www.itie-tchad.org/publication/rapport/FairLinks_ITIETchad_Rapport_2012.pdf

pétrolières 2013 est disponible au lien suivant : http://www.itie-tchad.org/publication/rapport/Detail_des_encaissements_2013_niveaux12.pdf).

Par ailleurs, l'ensemble des pièces justificatives de ces recettes pétrolières sont disponibles auprès de la cellule de suivi des recettes pétrolières.

- **Recommandation 3 : Nomination d'un point focal au DGDDI**

Le HCN a résolu la collecte d'information de la douane en confiant cette tâche à la cellule de collecte de suivi des recettes du secteur extractif. De plus, la Direction de la Comptabilité des Douanes a nommé Mr Balla Djada, Inspecteur des Douanes comme point focal de l'ITIE pour la collecte des informations douanières.

- **Recommandation 4 : Référence des pièces justificatives à mettre sur les canevas de déclaration ITIE**

Le HCN prend note de cette recommandation et sensibilisera davantage les compagnies et les démembrements de l'Etat à indiquer sur le canevas de déclaration ITIE les références des pièces justificatives. Le HCN confirme que toutes les pièces justificatives des déclarations de l'Etat sont disponibles auprès de la cellule de collecte de suivi et de collecte des recettes du secteur extractif auprès du Trésor Public.

- **Recommandation 5 : Attentif au contrat Glencore Energy UK**

Contrat 1 : bloc pétrolier MANGARA et BADILA

Il n'y a pas eu de recettes de l'Etat sur les cessions des parts de la SHT pour l'exercice 2012. La cession par la SHT à Glencore Energy d'une partie de ses parts sur les blocs pétroliers de MANGARA et BADILA ne figurent pas dans le rapport ITIE 2012 car elles ont été réalisées en 2013. (cf. annexe 8 : Clarification de la SHT sur les transactions de MANGARA et BADILA).

Contrat 2 : Acquisition des parts d'actions de Chevron dans le consortium pétrolier Esso-Petronas-Chevron devenu Esso-Petronas-SHT grâce à un financement de Glencore

Un communiqué officiel du Ministre en charge du Pétrole Tchadien explique :

« Après une décennie d'exploitation, le groupe Chevron, membre du Consortium, a notifié à la République du Tchad, comme l'exige la convention, son intention de se désengager du Projet Doba. Dans ce contexte et conformément aux objectifs de la politique pétrolière de la République du Tchad, l'Etat a décidé de reprendre les intérêts du groupe Chevron dans le Projet Doba. Ainsi, l'Etat devient membre du Consortium

(véritable Etat producteur de pétrole). **Cette opération permet d'augmenter ainsi de manière significative les revenus pétroliers de la République du Tchad et renforce ses capacités techniques dans le secteur pétrolier...**

Pour le financement, la République du Tchad, après avoir **sollicité le concours de plusieurs bailleurs de fonds et étudié les offres** de financement soumises par ces derniers, a retenu la société GlencoreEnergy UK Ltd. Cette opération, qui s'autofinance, rembourse l'emprunt sur une période de quatre années tout en dégagant dans le même temps des recettes supplémentaires pour l'Etat...La réalisation effective de l'opération a eu lieu le 13 juin 2014 à Houston, Texas. »⁹

- **Recommandations 6 : Taxe retenue à la source pour les sous-traitants et droits de douane à l'importation**

Les taxes retenues à la source pour les sous-traitants ont été déclarées par l'Etat dans les autres paiements pour le rapport ITIE 2012. Le HCN étudiera leur inclusion pour la réconciliation dans le périmètre du rapport ITIE 2013.

- **Recommandations 7 : Inclusion de nouvelles compagnies opérationnelles depuis 2013**

Toutes les compagnies opérationnelles en 2013 seront intégrées dans les périmètres du rapport ITIE 2013

- **Autres réactions du HCN sur les conclusions du Cabinet Fair Links**

Sur le taux de participation des compagnies, la HCN précise qu'il est de 100% car les 3 compagnies qui n'ont pas donné de déclaration, n'étaient plus opérationnelles en 2012 suite à des suspensions de permis venant du Gouvernement. De plus, du côté de l'Etat, la déclaration de recettes provenant de ces 3 compagnies à l'ITIE a été faite même si elles sont nulles (zéros). En effet, les permis des compagnies ont été résiliés faute de paiement de bonus de signature.

Tableau 2 : Dates de délivrance et de résiliations des permis de Oil Trek, Viking Exploration, et SimbaEnergy¹⁰

Nom de la compagnie	Date de délivrance permis	Date de résiliation permis
---------------------	---------------------------	----------------------------

9 Communiqué du Ministre en charge du Pétrole sur le rachat des parts de Chevron, <http://www.itie-tchad.org/communiqué-de-presse.php>

10 Rapport ITIE 2012, Fair Links

Oïl Trek	juil-11	oct-11
Viking Exploration	oct-11	oct-12
SIMBA ENEGY	oct-12	oct-13

Dans la décision du conseil d'administration donnant la conformité au processus de mise en œuvre de l'ITIE au Tchad, il est stipulé que :

- Le Tchad doit être revalidé dans un délai de trois ans, c'est-à-dire que la [Validation](#) commencera le 15 octobre 2017, ou plus tôt si le Haut Comité National le demande. La Validation devra être menée à bien conformément à la Norme ITIE.
- Les [parties prenantes](#) au processus pourront appeler à une nouvelle Validation à tout moment avant cette date s'ils estiment que le processus a besoin d'être examiné. S'il existe des raisons valables de penser qu'un pays, après être devenu Conforme, n'aurait plus appliqué les normes de manière à maintenir la Conformité, le Conseil d'administration de l'ITIE se réserve le droit d'exiger de ce pays qu'il subisse une nouvelle Validation ou s'expose à la [radiation](#) de l'ITIE.
- Conformément à la Norme ITIE, le Tchad est tenu de produire chaque année un [rapport ITIE](#). Ce rapport devra reprendre des données qui ne doivent pas porter sur des exercices plus anciens que les deux derniers exercices comptables révolus. Le Tchad devra produire le rapport ITIE 2013 d'ici le 31 décembre 2015 conformément à la Norme ITIE.
- Conformément à l'Exigence no7.2, le Tchad est tenu de publier un rapport annuel sur ses activités de l'année précédente, décrivant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport annuel de 2014 doit être publié au plus tard le 1er juillet 2015.

Le groupe multipartite adhère entièrement à ces dispositions et s'engage d'ores et déjà de les mettre en œuvre.

v- POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS ITIE

Les forces et les points à améliorer du processus ITIE Tchad sont présentés ci -dessous :

Les points forts de la mise en œuvre de l'ITIE Tchad sont :

- La conformité du Tchad aux règles d'ITIE annoncée à l'issue du conseil d'administration du 15 Octobre 2014 à Myanmar (Birmanie).
- L'engagement du Gouvernement Tchadien est très fort si bien que la grande partie des activités et charges de l'ITIE sont financés sur fond propre du Gouvernement. Du point de vue politique, la transparence des revenus pétroliers est une priorité. Le Gouvernement est prêt à introduire les exigences de l'ITIE dans les législations pétrolières et minières. A titre d'exemple, le nouveau Décret Présidentiel régissant l'ITIE stipule la participation obligatoire de toutes les compagnies pétrolières et minières opérant au Tchad.
- Le contenu et la qualité du rapport ITIE sont assez exhaustifs car il intègre des informations contextuelles sur la contribution fiscale et économique, les aspects légaux, les données de production, les revenus pétroliers de transit et de raffinage,...
- L'opérationnalisation de la cellule de suivi de recettes pétrolières permettra de faciliter les réconciliations ITIE et diminuera leurs coûts.

Les points à améliorer se situeraient au niveau de :

- La situation financière du personnel de la Coordination nationale.
- La situation juridique des experts et du personnel d'appui.
- La réorganisation du Secrétariat pour lui permettre de relever de nouveaux défis et de mettre en œuvre des processus internes de qualité.
- Les manuels de procédure financier, de passation de marché, et l'adéquation tableau bord opérationnel/financier seraient à adopter pour la mise en œuvre de l'ITIE Tchad. Généralement, les pays qui bénéficient du MDTF EITI, appliquent les procédures de la Banque Mondiale et sont accompagnés par une cellule de gestion fiduciaire. Une telle structure serait à mettre en place au sein du Secrétariat ITIE Tchad pour permettre aux bailleurs de fonds d'injecter directement des financements au sein du secrétariat national.
- Le suivi des activités du Secrétariat National était réalisé. Dans la plupart des pays mettant en œuvre l'ITIE, ce type de suivi est délégué. Le Groupe multipartite devrait s'appuyer sur les analyses et les recommandations d'auditeurs externes afin d'avoir une évaluation indépendante et une expertise confirmée. De plus comme le Comité de Pilotage vient d'être supprimé par le nouveau Décret régissant l'ITIE Tchad, un suivi par des expertises indépendantes et externes se justifie.

- Un Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières est déjà existant au Tchad. Ce collège édite déjà des rapports sur l'affectation des revenus pétroliers issus des redevances sur la production et des impôts sur les bénéfices. L'utilisation de ces rapports dans le cadre de l'ITIE permettra au Tchad d'anticiper sur la publication de l'utilisation des revenus extractifs recommandés dans le standard ITIE 2013. Leur non utilisation dans le rapport ITIE 2012 représente une perte d'opportunité.

VI- COÛTS TOTAUX DE MISE EN OEUVRE

Tableau de Financement des activités du Plan d'Actions National en 2014

	2014 Etat	2014 BAD	2014 UE	2014 USA	2014 BM	Total	Note
RESSOURCES							
Solde Initial	461 244 103					461 244 103	
Financement Etat							
3eme Tranche subvention Etat 2013	175 000 000					175 000 000	
4eme Tranche subvention Etat 2013	175 000 000					175 000 000	
Subvention de fonctionnement Etat 2014	100 000 000					100 000 000	
Autres Financements							
Contributions Partenaires financiers		10 792 136	20 775 000		4 762 000	36 329 136	
Remboursements des frais	8 753 000					8 753 000	
Total	919 997 103	10 792 136	20 775 000	0	4 762 000	956 326 239	a
Total Dépenses la mise en œuvre	781 249 673	10 792 136	20 775 000	0	4 762 000	817 578 809	b
Dépenses de fonctionnement (Axe 6)	570 680 485	10 792 136	0	0	0	581 472 621	c
Dépenses de	102 950	0	0	0	0	102 950	

Personnel	159					159	
Indemnités membres du HCN	30 500 000					30 500 000	
Indemnités du bureau du Comité de Pilotage	18 360 000					18 360 000	
Indemnités de la Coordination	29 450 000					29 450 000	
Indemnités de la cellule du Trésor	5 920 000					5 920 000	
Salaires Personnel d'appui	15 210 000						
Autres frais de personnel	3 510 159					3 510 159	
Dépenses de Biens et matériels	20 234 625	0	0	0	0	20 234 625	
Fournitures de bureau	6 571 650					6 571 650	
Carburants	11 717 715					11 717 715	
Lubrifiants	821 260					821 260	
Matériel et outillage	920 000					920 000	
Produits d'entretien	204 000					204 000	
Dépenses de Services	71 291 310	0	0	0	0	71 291 310	
Maintenance informatique	4 371 000	0				4 371 000	
Entretien et réparation	5 592 650					5 592 650	
Location siège	36 000 000					36 000 000	
Connexion internet	12 041 000					12 041 000	
Frais de télécommunications	6 245 000					6 245 000	
Frais de gardiennage	6 544 969					6 544 969	
Frais de transferts	407 601					407 601	
Frais bancaires	89 090					89 090	
Frais divers							
Dépenses d'Investissements	376 204 391	10 792 136		0	0	386 996 527	d
Bâtiment et installation	311 942 261					311 942 261	
Moyens roulants	48 000 000					48 000 000	
Equipements de bureau (2 Armoires split)	3 150 000					3 150 000	
Mobilier de bureau	3 088 000					3 088 000	

Matériel informatique	10 024 130	10 792 136				20 816 266	
Dépenses d'activités	210 569 188	0	20 775 000	0	4 762 000	236 106 188	e
Axe 1 : Amélioration de la structure de gouvernance de ITIE-Tchad	12 350 000					12 350 000	
Axe 2 : Renforcement du cadre légal de mise en œuvre et pérennisation de l'ITIE	9 650 000					9 650 000	
Axe 3: Renforcement des capacités opérationnelles des parties prenantes de ITIE-Tchad	47 118 999					47 118 999	
Axe 4: Production et publication des rapports ITIE	57 050 189				4 762 000	61 812 189	
Axe 5: Communication et vulgarisation des idéaux de l'ITIE	84 400 000		20 775 000			105 175 000	
	138 747 430	0	0 0	0	0	138 747 430	f
Solde à la Banque au 31/12/2014	138 747 430	0	0 0	0	0	138 747 430	
Pourcentage dépenses de mise en œuvre par Bailleur	95,6%	1,3%	2,5%	0,0%	0,6%	100%	g

VII- COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES

Au cours de l'année 2014, nous avons enregistré quelques évènements importants par rapport à l'initiative nationale. Il s'agit :

- ✓ La visite de la Présidente du Conseil d'administration, Mme Claire Short .Pendant sa visite, elle a rencontré les hautes autorités du pays. Elle a aussi visité la cellule de suivi des recettes pétrolières et minières logée au sein du Trésor public. Cette visite a eu des répercussions très favorables sur l'image du Tchad, auprès des instances de l'ITIE au plan international.
- ✓ En Aout 2014, le Président de la République a abrogé le décret N°1074/PR/MPE/2007 par un autre décret N°874/PR/MPME/2014. Ce nouveau décret allège la structure de fonctionnement du haut comité national au niveau des mandataires les ramenant de 38 à 25. Sur le plan de la gouvernance, elle dote le Haut comité national, d'un bureau exécutif.
- ✓ Le 17 décembre 2014, Dr Massar Hissein Massar a été nommé par le décret N° 954/PR/MPME/2014, Coordonnateur National en remplacement de Mr Nabia Kana.

VIII- CE RAPPORT D'ACTIVITE A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ?

Après avoir été examiné et approuvé par les membres du Groupe multipartite lors de sa réunion du 18 Juin 2015, le présent rapport annuel des activités ITIE 2014 a été présenté à la presse et au grand public le samedi 27 Juin 2014.

Il a été discuté par la vingtaine des organes de presse conviés à cette occasion. Il s'agit de :

- ONRTV-Télé
- ONRTV- Radio
- Al NASSR TV et Radio
- Fm liberté
- Dja Fm
- Info Tchad
- Ndj bi hebdo
- Le Progrès
- L'Union
- Notre temps
- Le Temps.....

Les organes conviés à cette présentation ont apporté leurs appréciations et ont tous promis de relayer le contenu du rapport à leurs auditoires respectifs. Occasion également pour le chargé de communication de l'ITIE -Tchad de faire le plaidoyer devant ses confrères afin que l'information puisse parvenir trop loin et suscitera des débats parmi la population tchadienne (annex2 : Pv de la présentation)

Conclusion

L'engagement du Gouvernement pour mettre en œuvre l'ITIE est très fort. Il est caractérisé par le financement sur fond propre des activités du Secrétariat National ITIE, et par la promulgation d'un Décret Présidentiel sur la participation obligatoire à l'ITIE. De plus, le Ministre en charge du Pétrole préside le Groupe multipartite.

Des avancées considérables ont été constatées notamment dans les informations contenues dans les rapports ITIE. En effet, le dernier rapport intègre certaines exigences de la nouvelle norme à savoir : la contribution fiscale, la contribution économique, le résumé des lois, la liste des permissionnaires, les données de production, les revenus de transit, les paiements des compagnies et les recettes de l'Etat dans le secteur extractif.

Pour les prochains rapports ITIE, l'ITIE Tchad intégrera la distribution des recettes pétrolières et leur utilisation à travers l'intégration des travaux effectués par le Collège de Contrôle des Revenus Pétroliers. L'intégration de ces éléments permettra au Tchad de répondre sereinement aux exigences des nouvelles normes ITIE 2013.

Sur le plan des impacts de l'ITIE, l'opérationnalisation de la cellule de collecte des informations sur les recettes pétrolières permet à la fois à l'Etat de maîtriser les données des recettes issus de ce secteur stratégique et en même de temps de faciliter les études de cadrages ITIE. Le temps consacré aux réconciliations ITIE sera également plus court.

Enfin, le groupe multipartite actuel a achevé son mandat et conformément à l'axe 1 du plan de travail qui vise à réduire les charges structures, le Président de la République vient de promulguer un nouveau Décret régissant l'ITIE Tchad en date du 14 Août 2014.

-----//-----

Annexes1 : Exigences non satisfaites

1. Le Groupe multipartite doit établir et publier un plan de travail entièrement chiffré, contenant des objectifs mesurables, un calendrier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes de capacité (Exigence 5). Conformément aux procédures transitoires proposées pour le passage à la Norme ITIE, il est attendu du Tchad qu'il arrête et publie un plan de travail pour 2014 au plus tard le 31 décembre 2013.
2. Le gouvernement est tenu de lever toutes les entraves juridiques, réglementaires ou autres pouvant faire obstacle à la mise en œuvre (Exigence 8).
3. Le Groupe multipartite est tenu de convenir d'une définition claire des « paiements et revenus significatifs » et d'inclure cette définition dans ses formulaires de déclaration et ses procédures de préparation du prochain rapport ITIE. Cette définition doit clairement traiter du caractère significatif ou non des paiements effectués aux entités infranationales publiques et, le cas échéant, des accords de troc (Exigence 9).
4. Le gouvernement est tenu à la participation de toutes les entreprises et toutes les entités de l'Etat concernées par le processus de déclaration (Exigence 11). Le conseil d'administration attire l'attention sur la recommandation de l'Exigence 11(b) selon « laquelle dans le cas où un certain nombre de petits opérateurs effectuent des paiements qui ne sont pas séparément significatifs, mais qui le deviennent lorsqu'ils sont considérés ensemble, le Groupe multipartite pourrait souhaiter que le gouvernement divulgue la somme combinée des flux financiers et économiques de ces petits exploitants », et sur l'Exigence 4.2 (b) de la Norme ITIE.
5. Le gouvernement est tenu de veiller à ce que les déclarations des entreprises reposent sur des comptes audités suivant les normes internationales (Exigence 12), et que le Groupe multipartite convienne d'une stratégie pour aborder cette question.
6. Le gouvernement est tenu de s'assurer que les déclarations des entités de l'Etat reposent sur des comptes audités suivant des normes internationales. (Exigence 13) et que le Groupe multipartite convienne d'une stratégie pour aborder cette question.
7. Le gouvernement est tenu de s'assurer que les entreprises participant au processus de déclaration divulguent l'intégralité de

leurs paiements significatifs conformément aux formulaires de déclarations convenus (Exigence 14).

8. Le gouvernement est tenu de s'assurer que les entités de l'Etat participant au processus de déclaration divulguent l'intégralité de leurs revenus significatifs conformément aux formulaires de déclaration convenus, et qu'elles renforcent leur capacité en vue d'accomplir ce travail (Exigence 15).